

Libin, le 10.01.2022



ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE
PROLONGATION

La Bourgmestre,

Vu l'article 133 al.2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Considérant les arrêtés de police du 5 mai 2021, du 11 juin 2021 et du 25 octobre 2021 interdisant la circulation à Redu, rue de Saint-Hubert, du n°17D au n°14 ;

Considérant qu'un aménagement définitif de cette voirie est à l'étude ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

Vu l'urgence ;

ARRETE :

Article 1 : Le maintien de l'interdiction de circulation à Redu, rue de Saint-Hubert, du n° 17D au n° 14, du 10 janvier au 31 décembre 2022 inclus (voir plan ci-joint).

Article 2 : La déviation et la signalisation sont mises en place par le service travaux, telle qu'elles sont imposées par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 3 : La déviation et la signalisation qui ne sont plus justifiées devront être enlevées.

Article 4 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.



La Bourgmestre,

A. LAFFUT

Commune de
6890 Libin
Rue du Commerce, 14
Tél. 061 26.08.10
Fax. 061 65.63.81
administration@libin.be

